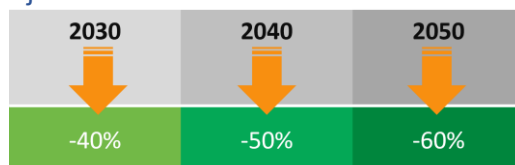




CLUB • CLIMAT • ÉNERGIE
ENTREPRISES

Tous les bâtiments tertiaires disposant d'une surface >1000 m²
ont pour objectif de réduire leurs consommations d'énergies



La première étape consiste à déclarer vos consommations d'énergie
au plus tard le **30/09/2022** sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.

Le Club Climat Energie
vous accompagne pour être au RDV de cette obligation
et
vous invite à participer à son webinar sur la
mise en œuvre du Dispositif
Eco Energie Tertiaire

Le vendredi 15 octobre 2021 de 9h15 à 12h

En présence de **Monsieur Bertrand Coquard**,
Président du Club Climat Energie de SQY

Programme

9h15	« Pourquoi et comment transformer une obligation en stratégie de progrès ? »	Bertrand Coquard – Vice-Président de SQY délégué à la Smart City, à l'énergie et à l'éclairage public
9h30	Décryptage réglementaire / répartition des rôles et actions entre bailleurs et preneurs	Marta Marinelli – Vincent Goussin Ministère de la transition écologique
10h00	Point de vue d'un bailleur privé et retour d'expérience d'une commune de Saint Quentin en Yvelines	Dimitri Maillard – Directeur de la Gestion des actifs immobiliers chez PERIAL Asset Management Murielle Clément – Responsable du secteur énergie Ville de Guyancourt
11h00	Retour d'expérience sur des missions de Commissioning et Rétro-Commissioning en France et à l'international.	Hicham Lahmidi – Laboratoire national de métrologie et d'essais et Président de AEE France
11h30	Echanges libres et questions/réponses	Tous

Confirmez votre participation à l'adresse suivante ([lien](#))

Les ateliers proposés s'inscrivent dans le cadre de la convention signée entre Saint-Quentin-en-Yvelines et le Club Climat Energie pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du Territoire sur les nouveaux enjeux de la transition écologique.

